Évolutions
RÉSULTATS D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN PRÉVENTION ET EN ÉDUCATION POUR LA SANTÉ
N° 3 - Octobre 2006

Connaissances des Français sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse

Juliette Guillemont*, Tania Rosilio*, Marie David**,
Christophe Léon*, Pierre Arwidson*

Résumé

Introduction

Les autorités sanitaires recommandent l'abstinence de consommation d'alcool pendant la grossesse. Pour accompagner cette recommandation, il est nécessaire de mieux comprendre les connaissances et les représentations des Français sur ce sujet, en particulier leur perception des risques liés aux consommations modérées ou occasionnelles.

Méthode et population

Une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus, construit selon la méthode des quotas. 1 003 personnes ont été interrogées par téléphone en novembre 2004.

Résultats

82 % des Français connaissent la recommandation de ne pas consommer d'alcool pendant la grossesse. 25 % savent que les risques pour le fœtus commencent dès le premier verre d'alcool consommé par la mère, tandis que 60 % pensent qu'une consommation occasionnelle ne présente pas de risque. Selon 48 % des enquêtés, le vin et la bière sont moins dangereux que les alcools « forts » pour une femme enceinte. Les troubles physiques liés à l'exposition prénatale à l'alcool sont mieux connus que les troubles intellectuels.

Discussion

La recommandation d'abstinence est bien connue mais elle n'est pas perçue comme absolue. Cette position ambivalente reflète la place de l'alcool dans la société française. En effet, les représentations sociales de ce produit sont bien plus favorables que celles du tabac qui, comme l'alcool, est une substance psychoactive licite.

INTRODUCTION

L'exposition prénatale à l'alcool (EPA) perturbe gravement le développement de l'enfant à naître. L'alcool consommé par la femme enceinte passe facilement la barrière placentaire et sa concentration s'équilibre rapidement entre les compartiments maternel et fœtal. Tous les organes du fœtus sont susceptibles de voir leur développement perturbé par l'alcool. Cependant, le système nerveux central, dont le développement se produit tout au long de la grossesse et même après la naissance, est la cible principale de l'alcool [1].

Les effets de l'EPA sont multiples et forment un continuum. Le syndrome d'alcoolisation fœtale en est la manifestation la plus grave. Observé chez des enfants nés de femmes consommatrices excessives d'alcool, il se caractérise par une association de troubles, pour lesquels tous les degrés d'atteinte peuvent exister. Ces troubles comprennent des signes physiques (retard de croissance pré- ou postnatal, anomalies craniofaciales, malformations du cerveau) et des dysfonctionnements du système nerveux central (retard de développement intellectuel, problèmes d'apprentissage et de mémoire, hyperactivité, troubles de l'attention). Des facteurs génétiques, nutritionnels et environnementaux seraient également impliqués dans le développement de ce syndrome, dont l'incidence est estimée à 0,5-3,0 pour 1 000 naissances [1].

Si la toxicité de l'alcool à forte dose pour le fœtus est bien établie, les conséquences d'une consommation modérée pendant la grossesse sont plus difficiles à évaluer. Essentiellement d'ordre cognitif et comportemental, elles apparaissent plusieurs années après la naissance et ne sont pas spécifiques de l'EPA. Toutefois, les données épidémiologiques mettent en évidence des effets néfastes de la consommation d'alcool pendant la grossesse sur le développement intellectuel de l'enfant à partir de deux verres par jour. Une consommation excessive occasionnelle serait également associée à des déficits cognitifs [1].

Les données disponibles à ce jour ne permettent pas de définir un seuil de consommation d'alcool en deçà duquel il n'existe pas de risque pour l'enfant. En vertu du principe de précaution, les autorités sanitaires françaises recommandent aux femmes enceintes de ne pas consommer

* Inpes, direction des affaires scientifiques
** Institut BVA, Pôle opinion

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
inpes
www.inpes.sante.fr

d'alcool. Afin d'améliorer l'information sur ce sujet, la loi du 11 février 2005 relative aux droits des personnes handicapées prévoit d'apposer sur les unités de conditionnement des boissons alcooliques un message sanitaire à l'attention des femmes enceintes. L'arrêté d'application de cette disposition devrait être publié très prochainement.

Chargé d'accompagner cette mesure, l'Inpes a mis en place fin 2004 un dispositif d'études visant à mesurer les connaissances et les représentations de la population sur les risques liés à la consommation d'alcool pendant la grossesse. Ce dispositif comportait deux volets : le premier, exploratoire, le second, quantitatif. C'est ce dernier volet que nous présentons ici.

MÉTHODE ET POPULATION

L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus. L'échantillon a été construit selon la méthode des quotas appliquée aux variables « sexe », « âge » et « profession du chef de famille », après stratification par région et catégorie d'agglomération. 1 003 personnes ont été interrogées par téléphone les 19 et 20 novembre 2004 par les enquêteurs de l'institut BVA.

Les analyses statistiques ont été effectuées avec le logiciel Stata® version 7 SE. Les résultats sont présentés après redressement de l'échantillon à partir des données du recensement 1999 de l'Insee.

Les intervalles de confiance à 95 % des résultats présentés sur les graphiques ont été calculés comme si chaque individu de l'échantillon avait la même probabilité d'être interrogé (méthode aléatoire). Dans un échantillon constitué par quotas, cette probabilité n'est pas connue.

RÉSULTATS

Connaissance des recommandations destinées aux femmes enceintes [Figure 1]

Interrogés sur différentes idées qui circulent au sujet de la grossesse, les enquêtés devaient, pour chaque proposition, dire si elle leur paraissait juste ou non.

Quatre-vingt deux pour cent des enquêtés savent qu'il ne faut pas boire du tout d'alcool pendant la grossesse. Cette recommandation est moins connue que celle qui concerne l'abstinence tabagique, que 92 % des sondés trouvent juste.

Les propositions selon lesquelles il est conseillé de boire « un petit verre de vin de temps en temps pendant la grossesse » ou « un peu de bière pendant la période de l'allaitement » sont considérées comme justes par 33 % et 29 % de l'échantillon respectivement.

Connaissance des niveaux de consommation présentant un risque

Quatre-vingt deux pour cent des enquêtés estiment qu'être en état d'ivresse une seule fois pendant la grossesse peut entraîner des risques pour la santé du bébé.

Un tiers des répondants pense que les risques apparaissent à partir d'une consommation mensuelle ou hebdomadaire (16 % et 17 % respectivement). Pour 40 % de l'échantillon, les risques peuvent être observés à partir d'une consommation quotidienne (un à deux verres par jour : 23 % ; au-delà de deux verres par jour : 17 %). Vingt-cinq pour cent des personnes interrogées répondent que les risques sont présents dès le premier verre.

Connaissance des niveaux de consommation sans risque [Figure 2]

Soixante pour cent des répondants pensent qu'une femme enceinte peut, sans prendre de risque pour son bébé, consommer de l'alcool de façon ponctuelle et en faible quantité, que ce soit un verre pour les grandes occasions (48 %) ou quelques gorgées de temps en temps (12 %). Ils sont 18 % à juger qu'une consommation plus régulière — mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne — ne présente pas de risques. Pour 21 % des personnes interrogées, il n'existe pas de consommation d'alcool sans risque pour le bébé.

Connaissance de la période de consommation à risque

Pour 50 % des personnes interrogées, c'est au cours des trois premiers mois de la grossesse que la consommation d'alcool présente le plus de risques.

Douze pour cent pensent que les risques sont maximisés au deuxième trimestre, et 11 % jugent qu'ils le sont pendant le dernier trimestre. Vingt-deux pour cent savent que le risque est équivalent tout au long de la grossesse.

Connaissance des équivalences entre boissons alcoolisées en termes de risque

Cinquante et un pour cent des répondants savent que, pour une femme enceinte, boire un verre de bière ou de vin est tout aussi dangereux que boire un verre d'alcool fort — la notion de « verre standard » étant précisée par l'enquêteur si besoin. Ils sont 33 % à penser que ces boissons à degré d'alcool plus faible sont un peu moins dangereuses, et 15 % croient qu'elles le sont nettement moins.

Connaissance de la nature des risques [Figure 3]

Les effets de la consommation d'alcool pendant la grossesse sont reconnus par 93 % des enquêtés pour les anomalies physiques du bébé, et par 80 % pour le manque de concentration à l'école du jeune enfant. Pour 77 % des personnes interrogées, les troubles de la vue chez l'enfant font partie de ces effets, bien que le lien avec l'exposition prénatale à l'alcool ne soit pas avéré.

Les troubles physiques (malformations, retards de croissance), qui sont visibles à la naissance, sont mieux connus que les troubles intellectuels (problèmes de mémoire, de concentration) qui se déclarent lorsque l'enfant grandit et peuvent aussi être liés à des facteurs environnementaux.

Figure 1 - Connaissance des recommandations destinées aux femmes enceintes

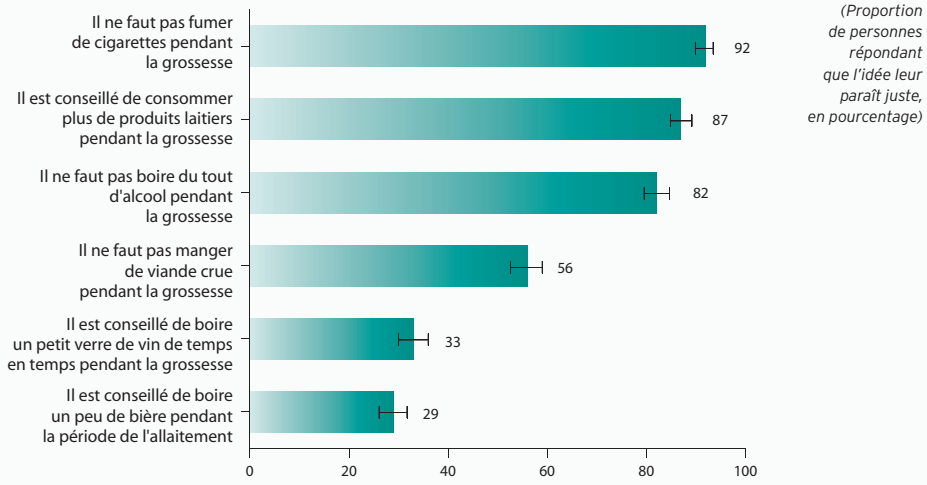

(Proportion de personnes répondant que l'idée leur paraît juste, en pourcentage)

« Je vais vous citer un certain nombre d'idées qu'on entend sur la grossesse. Pour chacune d'entre elles, dites-moi si elle vous paraît juste ou pas. »

Figure 2 - Connaissance des niveaux de consommation sans risque

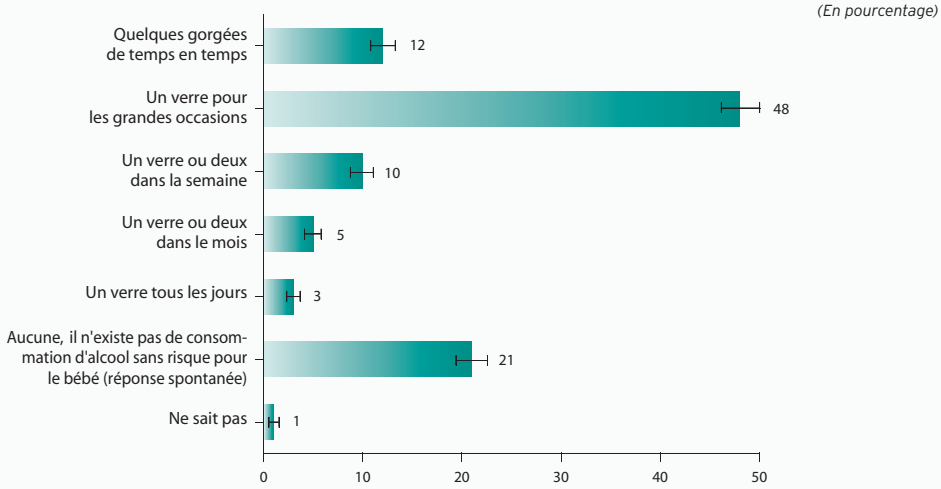

(En pourcentage)

« D'après vous, quelle est la quantité d'alcool que la femme enceinte peut consommer sans prendre de risque pour son bébé ? »

(Une seule réponse possible)

Figure 3 - Connaissance de la nature des risques entraînés par la consommation d'alcool pendant la grossesse

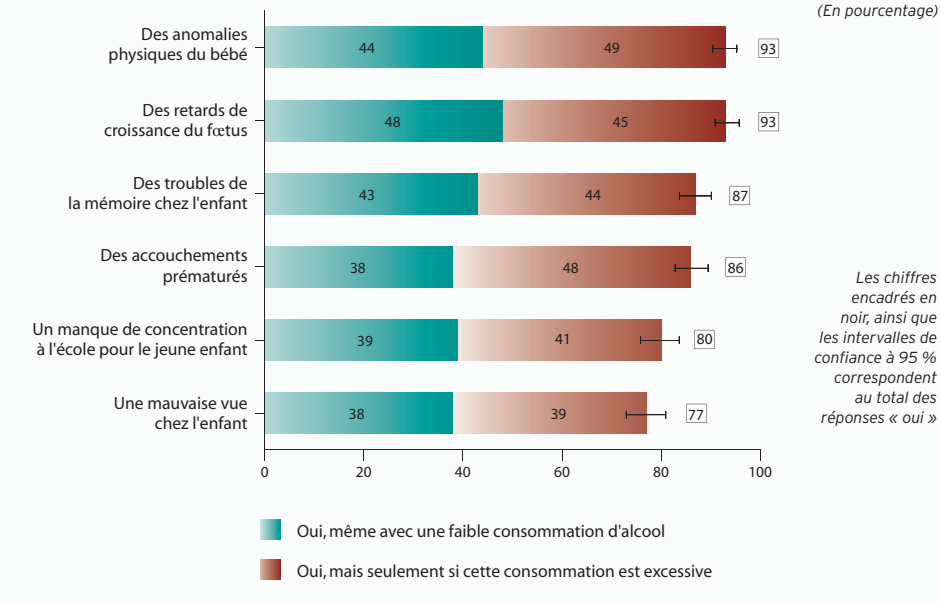

(En pourcentage)

Les chiffres encadrés en noir, ainsi que les intervalles de confiance à 95 % correspondent au total des réponses « oui »

« À votre avis, une consommation d'alcool par une femme enceinte peut-elle provoquer… »

DISCUSSION

Les Français sont conscients de l'existence de risques liés à l'EPA et connaissent relativement bien la recommandation de non-consommation pendant la grossesse. Cette connaissance semble d'ailleurs trouver un certain écho dans les comportements : selon l'enquête Baromètre santé 2005, chez les 15-49 ans, 11 % des femmes enceintes déclarent avoir bu de l'alcool au cours de la semaine précédant l'enquête, contre 38 % des autres femmes [2].

Cependant, ces connaissances sont imprécises, qu'il s'agisse des niveaux ou de la période de consommation à risque, ou encore des équivalences entre les différents alcools. Il apparaît que la recommandation d'abstinence n'est pas perçue comme absolue. Ces résultats corroborent le volet qualitatif du dispositif d'études [3] : il se dégage en effet de celui-ci qu' « arrêter de boire » signifie « ne pas consommer régulièrement » et n'exclut pas de prendre un verre de temps en temps. Le clivage entre les différents alcools y est également mis en évidence. D'un côté, les boissons fortement alcoolisées sont écartées durant la grossesse. De l'autre, vin, bière et champagne jouissent d'une image positive de produits « naturels », traditionnellement bons pour la santé, et il suffirait, pour une femme enceinte, d'en limiter la consommation.

Le fort ancrage culturel de l'alcool, et particulièrement du vin, est probablement à l'origine de cette difficulté à reconnaître la nocivité du produit. À titre d'exemple, seul un Français sur cinq le cite spontanément comme drogue [4]. En comparaison, les représentations liées au tabac sont plus défavorables : tandis que la consommation d'alcool est souvent associée à la convivialité, fumer est perçu comme plus individuel [5]. À l'adolescence, l'interdiction de fumer imposée par les parents est plus fréquente que la limitation de la consommation d'alcool [5]. Le tabac est jugé plus addictif que l'alcool [4], et les maladies qui lui sont associées suscitent plus de craintes que celles liées à l'alcool [6]. Ainsi, dans l'enquête présentée ici, la différence observée entre les niveaux de connaissance des recommandations relatives au tabac et à l'alcool pendant la grossesse s'inscrit en cohérence avec ce constat.

La présence des messages sanitaires sur les conditionnements d'alcool devrait contribuer à une meilleure prise de conscience des risques liés à la consommation d'alcool, même ponctuelle et modérée, pendant la grossesse. Il sera nécessaire de suivre l'évolution des connaissances et des comportements après la mise en œuvre de cette mesure, en complément du protocole de surveillance épidémiologique mis en place par l'Institut de veille sanitaire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

[1] **Institut national de la santé et de la recherche médicale.** *Alcool. Effets sur la santé.* **Paris, Inserm, coll. Expertise collective, 2001.**

[2] **Baromètre santé 2005, exploitation Léon C., données non publiées.**

[3] **L'étude qualitative exploratoire « Alcool et grossesse » a été menée à l'automne 2004 par l'institut Louis Harris pour l'Inpes. Elle consistait en vingt entretiens individuels et trois réunions de groupe ciblant des femmes enceintes ou non encore mères ainsi que leur entourage (conjoints, gynécologues).**

[4] **Beck F., Legleye S., Peretti-Watel P.** *Penser les drogues : perceptions des produits et des politiques publiques. Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les produits psychotropes (EROPP) 2002.* **Saint-Denis, OFDT, 2003.**
www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxfbj1.pdf
(dernière consultation le 30/08/06).

[5] **Maresca B., Le Quéau P., Badeyan G., Rotbart G. Les attitudes vis-à-vis de l'alcool et du tabac après la loi Evin.** *Études et résultats,* **2000 : 78.**
www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er078.pdf
(dernière consultation le 30/08/06).

[6] **Gautier A., Pin S., Courouve L. Perception de la santé et qualité de vie. In : Guilbert P., Gautier A. (dir.).** *Baromètre santé 2005. Premiers résultats.* **Saint-Denis, Inpes, coll. Baromètres santé, 2006.**

Summary

Introduction

French health authorities recommend that pregnant women avoid alcohol. To implement this recommendation, it is necessary to better understand the knowledge and representations of the French population on this topic, especially with regards to the perception of the risks of moderate or occasional drinking.

Method & population

A survey was conducted amongst a representative quota sample of the French population, aged 15 and older. 1,003 people were interviewed in November 2004.

Results

82% of the French population know the recommendation that pregnant women should not drink alcohol. 25% know that the risk starts after the first glass. 60% think that occasional consumption is risk free. For 48% of interviewees, wine and beer are less dangerous than spirits for pregnant women. Physical birth defects related to alcohol exposure before birth are better known than intellectual handicap.

Discussion

The recommendation for abstinence is well known but it is not perceived as absolute. This ambivalent position mirrors the place of alcohol within French society. Indeed, the social representations of the product are much more favorable than those of tobacco which, like alcohol, is a legal psychoactive substance.

135-06361-DE

Édition : Inpes
42, boulevard de la Libération
93203 Saint-Denis Cedex (France)
Tél. : 01 49 33 22 22

Directeur de la publication : Philippe Lamoureux
Maquette : Olivier Mayer
Traduction : Andrea Limbourg
Dépôt légal : juin 2006
ISSN : 1950-9480
Retrouvez "Évolutions" sur notre site internet :
http://www.inpes.sante.fr/evolutions/

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
inpes
www.inpes.sante.fr